ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Aides et prets

Question écrite n° 13361

Texte de la question

M Leon Vachet attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur les difficultes que rencontrent actuellement les agriculteurs pour obtenir le financement necessaire a leurs investissements. Les pouvoirs publics, en effet, n'ont pas encore fixe le montant de l'enveloppe des prets bonifies pour 1989. Il en resulte la mise en place d'un mecanisme de contingents provisoires qui perturbent gravement la mise en place des prets. En particulier les contingents notifies au Credit agricole, au titre des deux premiers trimestres de l'annee, ont ete calcules par les pouvoirs publics sur des bases inferieures a celles des enveloppes distribuees en 1988, alors que l'accroissement de la demande de prets rend indispensable pour 1989. Cette situation provoque un accroissement tres sensible des demandes de prets en attente de realisation et aboutit a penaliser injustement les agriculteurs dont les besoins de financement ne peuvent etre normalement satisfaits. Il lui demande que soit tres rapidement notifie au titre de l'exercice 1989, le montant des enveloppes des prets bonifies tenant compte des besoins reels de financement des agriculteurs.

Texte de la réponse

Reponse. - Les difficultes qu'ont rencontrees jusqu'a present les agriculteurs pour obtenir des prets bonifies resultaient du caractere provisoire des contingents de prets alloues durant les deux premiers trimestres de l'annee 1989, dont les bases de calcul demeuraient celles des enveloppes 1988. Les montants definitifs des enveloppes de prets bonifies pour 1989 sont desormais arretes. L'enveloppe globale des prets bonifies se monte en 1989 a 13 800 millions de francs. Au sein de cet ensemble, les prets d'equipement representent 13 100 millions de francs, soit une progression de pres de 8 p 100 par rapport au montant de l'annee precedente. C'est ainsi que les prets a l'installation des jeunes agriculteurs passent de 4 600 a 5 000 MF, et les prets speciaux de modernisation de 5 000 a 5 100 MF. Les engagements pris en matiere de financement de l'elevage et des CUMA ont ete tenus : l'enveloppe des prets CUMA augmente de plus de 50 p 100, passant de 450 MF a 700 MF ; l'enveloppe des prets speciaux d'elevage augmente de 200 MF (1 600 MF contre 1 400 MF en 1988) pour permettre l'amelioration du financement de l'elevage. L'enveloppe des prets aux productions vegetales speciales a ete reconduite a hauteur de 700 MF. Les prets fonciers, quant a eux, s'elevent a 650 MF dont 50 MF pour les departements d'outre-mer qui, par ailleurs, beneficient d'une enveloppe specifique de 50 MF. Les caisses de Credit agricole vont ainsi disposer de contingents de prets reajustes permettant de ramener les delais d'obtention des prets bonifies dans des limites normales.

Données clés

Auteur : M. Vachet L•on
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 13361
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : agriculture et forêt

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE13361

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 mai 1989, page 2374